

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 18 (1938)
Heft: 5

Artikel: Dîner de la Chambre de commerce suisse en France du 28 avril 1938
Autor: Brandt / Ferasson / Stucki
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889057>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DINER

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE DU 28 AVRIL 1938

DISCOURS DE M. BRANDT

Président de la Chambre de Commerce Suisse
en France

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Ministre,
Messieurs les Présidents,
Madame,
Mademoiselle,
Messieurs,

C'est avec émotion que je prends la parole ce soir (d'autant plus d'émotion qu'on a mis devant moi des instruments de torture auxquels je ne m'attendais pas...), à l'issue de ce banquet qui a essentiellement pour but de consacrer le vingtième anniversaire de la fondation de notre Chambre de Commerce Suisse en France, d'installer notre nouveau Président et de souhaiter une cordiale bienvenue au nouveau Ministre de Suisse en France.

Nous éprouvons une vive satisfaction en considérant le chemin accompli depuis l'époque où, pendant la guerre, comme le rappelait cette après-midi M. Dobler, j'ai été appelé à faire partie du Comité d'Initiative qui créa notre institution : A l'issue de notre assemblée générale, notre Président-Fondateur a, rappelé les circonstances dans lesquelles notre Chambre de Commerce est née et s'est développée au cours des vingt dernières années. Je m'en voudrais de mal répéter ce qu'il a si bien dit, mais je tiens à citer la progression du nombre de nos adhérents : une centaine lors de la fondation ; près de cinq cents cinq ans plus tard, en 1923 ; un millier en 1928 et à ce jour de douze cent-soixante-quatre.

Notre ambition est de grouper sous notre drapeau tous ceux qui, en France et en Suisse, ont intérêt à la bonne harmonie des relations économiques entre nos deux pays. A cet égard, nous sommes particulièrement heureux de l'importance prise

par nos deux sections de Lyon et de Marseille, dignement représentées ce soir par leurs présidents d'honneur, M. le Consul Meyer et M. le Consul Angst, par leurs présidents effectifs, nos amis Muller et Bovet, et par leurs principaux collaborateurs, MM. Wegelin et Sigg.

Mais ce qui fait la force de notre action, ce n'est pas seulement le nombre de nos adhérents, mais aussi et surtout l'harmonie qui règne dans nos rangs et, plus spécialement dans notre Conseil, l'unanimité avec laquelle toutes les décisions importantes sont prises et la continuité réalisée dans l'effort accompli.

Durant les vingt années écoulées, nous n'avons eu qu'un secrétaire administratif et trois secrétaires généraux, les deux prédécesseurs de M. Gérard de Pury nous ayant d'ailleurs continué leur collaboration à titre d'administrateurs. Au terme de ces vingt années, je ne suis que le troisième président. Plus avare de mon dévouement que mes prédécesseurs, j'ai demandé à ne pas être renommé et nous avons, cet après-midi, élevé à la présidence de notre Compagnie, M. Emile Bitterli, docteur honoris causa de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich et ancien administrateur-délégué de la Compagnie Générale d'Electricité, qui a bien voulu mettre au service de la cause franco-suisse sa grande autorité et sa vaste expérience.

Je suis heureux que les destinées de notre Chambre de Commerce soient confiées à un homme au regard profond et clairvoyant, au jugement sain et nuancé et à la main ferme et énergique. Il saura amener notre organisation à amplifier encore ses services et lui fera faire de nouveaux progrès. Au nom de tous les membres de notre Chambre, je lui répète ici les remerciements sincères et ardents exprimés cette après-midi déjà après sa brillante et unanime élection.

Nous éprouvons quelque fierté devant la composition de cette salle, appréciant à sa juste valeur

l'honneur que nous ont fait tant de personnalités éminentes en se groupant autour de nous ce soir.

Je sais bien que nous devons leur présence ici non seulement à l'intérêt qu'elles portent à notre association, mais également et surtout à l'estime qu'elles ressentent à l'égard de notre nouveau ministre, Son Excellence M. Walter Stucki.

Son prédécesseur, M. Alphonse Dunant, fut, en quelque sorte, le parrain et pendant vingt ans le tuteur de notre Association. En témoignage de fidèle reconnaissance, nous l'avons nommé aujourd'hui membre d'honneur de notre Compagnie et je répète ici, en votre nom à tous, les sentiments de profonde gratitude que nous éprouvons en nous souvenant de ce qu'il a fait durant les vingt dernières années pour concilier les intérêts de la France et de la Suisse. Nos regrets de voir sa santé l'obliger à quitter Paris ont été compensés par la satisfaction de voir M. Stucki lui succéder. Ce dernier, depuis près de quinze ans, d'abord comme directeur de la division du Commerce au Département Fédéral de l'économie publique, ensuite comme délégué extraordinaire du Conseil Fédéral pour le Commerce extérieur, a dirigé toutes les négociations commerciales de la Suisse. Il s'est fait ainsi — pour employer le terme que je l'ai entendu s'appliquer à lui-même, « le voyageur de commerce de la firme Suisse ».

Que ce soit en Europe ou en Amérique, partout il a défendu avec ardeur et succès notre économie nationale. Comme délégué de notre pays, il a joué un rôle de premier plan dans toutes les manifestations auxquelles il a pris part et notamment à la Conférence monétaire et économique de Londres en 1932 et à l'Assemblée de la Société des Nations, dont il a présidé avec compétence et distinction le Comité Economique.

Le « Petit Parisien », au moment de sa nomination à Paris, disait :

« Ce technicien habile à jongler avec les chiffres et les statistiques, sait introduire dans ses exposés vigoureux, dépouillés d'artifice oratoire, une note d'ironie personnelle qui tempère leur aridité. M. Stucki s'est acquis la réputation d'un des plus remarquables économistes du Continent; c'est un champion de l'orthodoxie, fidèle aux principes d'honnêteté dans la politique économique et financière... »

Nous ne saurions mieux dire et nous tenons à souligner que l'autorité que M. Stucki a su acquérir donne un lustre particulier à sa nomination au poste le plus important et le plus envié, mais aussi le plus lourd en responsabilités de la diplomatie suisse.

Par sa franchise et sa belle humeur M. Stucki, depuis son arrivée à Paris, a su inspirer une vive sympathie à tous ceux qui ne le connaissaient pas encore et à renforcer les sentiments de ceux qui l'admirent et l'apprécient depuis longtemps.

A la Chambre de Commerce, nous avons salué sa nomination avec d'autant plus de contentement que nous avons eu l'occasion de le voir à l'œuvre et de l'apprécier. En effet, lorsqu'en juin 1927 s'engagèrent ici les négociations commerciales entre nos deux pays, M. Stucki voulut bien s'installer dans nos bureaux qui restèrent le siège de son action jusqu'à la signature du traité de mars 1928.

Le contact ainsi établi fait naître chez nos administrateurs une particulière estime et une sincère amitié à l'égard de celui que nous fêtons aujourd'hui.

Depuis, M. Stucki nous a encore prodigué, en diverses occasions, des marques de son intérêt et cela notamment, lorsqu'il a fait le voyage de Berne à Paris pour assister à notre dernier banquet en 1935. D'ailleurs, comme il a bien voulu nous le rappeler cet après-midi, il s'est intéressé à notre œuvre depuis sa création, époque à laquelle il était déjà secrétaire général du Département de l'Economie publique à Berne.

En accueillant notre nouveau Ministre, devenu notre Président d'Honneur, nous avons accueilli un ami et nous sommes heureux de lui dire ce soir combien notre Conseil a été enchanté de la première prise de contact qu'il a eue avec lui, il y a un mois, et combien nous sommes désireux de collaborer plus étroitement encore avec lui, en lui prêtant notre concours dévoué pour le développement des relations économiques entre nos deux pays, tâche qui est la raison même de notre existence et qui est, aujourd'hui également, la principale préoccupation de Son Excellence.

Nous avons désiré, mon cher Ministre, que le présent banquet soit essentiellement une manifestation de bienvenue à votre égard et nous nous

félicitons que pour vous saluer et vous fêter tous les Présidents des 25 Sociétés suisses de Paris — à une ou deux exceptions près, — se soient joints à nous. Nous les remercions vivement de nous avoir permis de faire ainsi de cette réunion une soirée de la colonie suisse tout entière en votre honneur.

Je remercie également tous ceux dont l'action ou la générosité ont facilité et amélioré l'organisation de ce banquet. Ce n'est d'ailleurs pas seulement la colonie suisse de Paris qui est représentée ici, car nous avons, présents dans cette salle, plusieurs Suisses de province et notamment, en dehors des délégués de nos sections de Marseille et de Lyon déjà cités, MM. les Consuls de Suisse Echsclin, de Dijon, Brunschweiler, du Havre, Huber, de Lille, Hahn, de Nancy; MM. les Vice-Consuls Knapp, de Mulhouse, Senger, de Nantes, Weingartner, de Strasbourg, Rusterholz, de Bordeaux, Voirier, de Marseille, M. Mundinger, Gérant du Consulat de Suisse à Toulouse et M. Kunst, Chancelier du Consulat de Lyon.

Malheureusement, plusieurs de nos adhérents et amis qui auraient voulu être des nôtres n'ont pu être ici aujourd'hui. J'exprime nos regrets de leur absence et j'adresse nos sentiments sympathiques à ceux qui sont retenus loin de nous par leur état de santé, ce qui s'applique notamment à MM. Duplan et Guillaume, membres d'honneur de notre Compagnie, MM. Reischenbach et Trembley, membres de notre Conseil et à M. le Ministre Honnorat, Président de « France-Suisse ». Cette Association est d'ailleurs dignement représentée ici par le Président de son Comité de Direction, Son Excellence M. de Marcilly, qui, depuis qu'il a quitté Berne, ne manque aucune occasion de témoigner à la Suisse l'amitié qu'il nous a prodiguée durant son ambassade.

Pour marquer de façon adéquate votre installation à Paris, nous avons espéré, mon cher Ministre, avoir ce soir plusieurs membres du Gouvernement français. Les décisions prises par celui-ci nous privent malheureusement de la présence des Ministres sur laquelle nous avons cru devoir compter; parmi ceux-ci, nous regrettons particulièrement l'absence du nouveau Ministre du Commerce, M. Gentin, de qui j'ai d'ailleurs reçu, hier au soir, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu me demander d'assister le jeudi 28 avril prochain au dîner organisé par la Chambre de Commerce Suisse en France, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa fondation.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Président du Conseil a demandé aux membres du Gouvernement de vouloir bien s'abstenir de tout déplacement officiel pendant la période d'élaboration des décrets-lois.

« Toutefois, désireux de marquer l'intérêt que je porte à votre Compagnie, j'ai chargé M. Alphand, Ambassadeur de France à Berne, de me représenter en cette circonstance. Par ailleurs, M. Lécuyer, Directeur des affaires commerciales et industrielles, et M. Alphand, Directeur des accords commerciaux, assisteront au dîner. »

Messieurs, j'ai là tout un volume d'excuses et de regrets de personnes qui auraient voulu être des nôtres et qui sont retenues loin de nous.

Je ne crois pas, malgré l'invitation que m'a faite tout à l'heure M. Férasson, que je vais vous lire tout cela, mais je voudrais mentionner particulièrement les regrets du Ministre des Affaires Etrangères, M. Georges Bonnet; du Ministre des Finances, M. Marchandeu; de M. le Garde des Sceaux, Paul Reynaud; de M. le Ministre du Travail, Ramadier; du Ministre de l'Agriculture, Queuille; de MM. Delbos, Gignoux et Elbel, anciens Ministres; de M. Chaumet, Directeur au Ministère du Commerce; de M. le Ministre Juge, Attaché commercial de France à Berne; de M. le Préfet de Police; de M. Jean Hennessy, qui devait venir tout à l'heure; du comte Clauzel, de M. Musy, ancien Président de la Confédération, du Dr Hans Sulzer, Président de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie, de MM. Koechlin, Tobler, Contesse, Présidents des Chambres de Commerce de Bâle, de Zurich et du Valais, et de quantité d'autres personnalités Suisses et Françaises.

Certes, à défaut de membres du Cabinet, le Gouvernement ne pouvait être mieux représenté que par vous, mon cher Ambassadeur, vous qui, depuis votre nomination, avez donné de si nombreux gages de votre intérêt, non seulement à tout ce qui touche la vie « culturelle » et économique de nos vingt-deux cantons, mais aussi à cette quatrième Suisse, à laquelle nous appartenons.

Permettez-moi de profiter de l'occasion offerte pour vous dire combien nous apprécions aussi bien la parfaite compétence que vous apportez à l'exécution de vos fonctions, que la grande amitié que vous témoignez à tout ce qui est helvétique. Agréez aussi nos vives félicitations et notre sincère appréciation pour la signature du nouveau Traité Franco-Suisse de bon voisinage à laquelle vous avez procédé, avant-hier, avec M. le Conseiller Fédéral Motta.

Nous sommes heureux aussi de voir ici MM. Lécuyer et Hervé Alphand, du Ministère du Commerce, ainsi d'ailleurs que leurs seconds, MM. Louyriac et Gerdolle. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude pour l'accueil si aimable que nous réservent leurs services chaque fois que nous avons recours à eux.

C'est avec le Ministère du Commerce que nous avons les contacts les plus fréquents et cela est naturel si l'on se rend compte de l'importance des échanges entre nos deux pays. Ceux-ci se sont élevés l'année dernière à 1.446.000.000 de francs français pour l'exportation de France en Suisse et à 813.000.000 de francs français pour l'importation de Suisse en France, soit au total un mouvement de 2.259.000.000.

Ces échanges, d'ailleurs, ont laissé à la France un solde bénéficiaire de 633 millions, supérieur encore à celui de l'année précédente qui était de 395 millions. Au point de vue de la balance commerciale, la Suisse est ainsi le premier client de la France et si nous considérons uniquement l'exportation, la Confédération helvétique se classe quatrième parmi les acheteurs de produits français, venant de suite après la Belgique, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

L'importance du commerce franco-suisse justifie l'ambition des dirigeants de notre Compagnie de développer encore ses services pour faire de notre Chambre, sous la présidence et la particulière autorité de notre nouveau Ministre, un des organismes les plus effectifs dans son genre et ce en vue de travailler à resserrer encore les liens qui unissent nos deux démocraties dans le domaine économique.

En dehors du Ministère du Commerce, nous avons des relations avec le Ministère des Affaires Etrangères, représenté ici par MM. Massigli, Renom de la Baume et Delenda, avec le Ministère

du Travail et plus particulièrement avec le Service central de la main-d'œuvre dont je salue le chef, M. Pagès, avec le Ministère de l'Agriculture, représenté ce soir par M. Brasart et avec le Ministère des Finances dont dépend le distingué directeur général des Douanes, M. Hyon.

Voulez-vous bien, Messieurs, avec nos regrets de leur absence, transmettre nos sentiments respectueux à MM. les Ministres et leur dire tout notre attachement au pays dans lequel nous vivons.

Je remercie, d'autre part, pour leur présence ici, M. Armand Dupuis, le jeune, distingué et sympathique Président de la Commission des Douanes de la Chambre, M. Henri Clerc, ancien Député, M. Férasson, le très distingué Président de la Chambre de Commerce de Paris, dont j'apprécie la grande aménité chaque fois que j'ai l'avantage de le rencontrer, M. Bienaimé, Président du Comité d'action économique et douanière, M. Fougère, Président de l'Association Nationale d'Expansion économique, M. Isaac, Directeur du bureau international des expositions, M. Grand-Dufay, Vice-Président de la Chambre de Commerce de Marseille et enfin tous les Présidents des Chambres de Commerce étrangères en France, dont la présence ici nous donne l'occasion d'un contact que nous voudrions plus fréquent.

De Suisse sont venus de nombreux amis et parmi eux, MM. Alfred-Anthonioz et Pouillot, Présidents des Chambres de Commerce Françaises à Genève et à Lausanne, avec lesquelles notre Compagnie se plaît à entretenir les relations les plus agréables, leur but en Suisse étant le même que le nôtre en France, soit le développement des relations économiques entre nos deux démocraties.

Je note également que l'Office Suisse d'expansion commerciale est représenté ici par son Vice-Président, M. Muret. L'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie et la Chambre de Commerce de Bâle par M. Speiser. Je suis heureux que tous les collaborateurs de M. Stucki aient pu l'entourer à ce dîner, et parmi eux je tiens à répéter à M. de Torrenté, Conseiller de Légation, nos remerciements pour l'intérêt bienveillant qu'il n'a cessé de témoigner à notre action depuis qu'il est à l'Avenue Hoche et pour l'aide efficace qu'il lui a apportée, remerciements déjà exprimés, en son absence, à l'Assemblée générale de cet après-midi.

Je remercie aussi les représentants de la Presse française et suisse qui, chaque fois que nous faisons appel à eux, veulent bien s'intéresser aux questions que nous leur soumettons.

Pour finir, je veux dire à nos amis Français que tous les membres de notre Chambre, dont beaucoup vivent en France depuis très longtemps, apprécient à sa juste valeur la large hospitalité que ce beau pays accorde et a toujours accordé aux très nombreux Suisses — 130.000, me disait tout à l'heure M. l'Ambassadeur — qui y vivent.

M'inspirant des liens séculaires qui unissent nos deux pays, de leur commun idéal de liberté et de leur commun usage de la démocratie, je bois, Messieurs, au développement des relations franco-suisse, je bois à la santé du nouveau Ministre de Suisse en France, je bois à la prospérité et à l'indépendance de notre patrie et à la prospérité, à la grandeur, à la force de la France.

DISCOURS DE M. FERASSON

Président de la Chambre de Commerce
de Paris

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Ministre de Suisse,
Messieurs les Présidents,
Madame,
Mademoiselle,
Messieurs,

Depuis le 11 avril de cette année, il m'arrive presque quotidiennement la même aventure : invité dans un certain nombre de banquets, matin et soir, à quelques minutes de la réception ou la veille au plus tôt, on me dit : « Vous savez, aucun représentant du Gouvernement Français ne peut venir et on compte sur vous pour faire un discours. »

Cette aventure devait fatalement m'arriver ici et je ne sais comment mes amis Français, surtout, interpréteront l'allocution que je vais vous faire ce soir, au pied levé ; certains penseront peut-être qu'il s'agit, comme disait M. le Ministre de Suisse, tout à l'heure, d'un vulgaire « Ersatz », d'autres

pourront croire que c'est une anticipation, surtout après ce qui s'est passé il y a quinze jours ; certains diront qu'il s'agit d'un apprentissage, mais en ce qui me concerne, je dirai tout simplement que je saisis très vivement l'occasion de pouvoir dire tout ce que je pense à nos amis de Suisse et tous les sentiments que les Français ont pour cette noble et très belle patrie qu'est la patrie helvétique.

Je n'ose vous dire que j'ai entre les mains un discours. J'en ai bien un, mais c'est celui de mon honorable prédécesseur et je n'ose vous le répéter, sinon pour marquer, d'une façon définitive, ce qu'il a si bien dit, d'une manière si élégante, à l'égard de vous tous, la pensée des personnalités françaises trop heureuses d'assister, comme moi, à ce banquet.

Mais néanmoins, cette circonstance me fournit le très agréable plaisir de saluer, au nom de l'industrie et du commerce parisien, le nouveau Ministre Plénipotentiaire de Suisse à Paris, M. Walter Stucki.

Je suis persuadé, Monsieur le Ministre, que les très cordiales relations entretenues par la Chambre de Commerce de Paris, et notamment par son Président, qui avait, avec votre distingué prédécesseur M. Dunant, des relations excessivement cordiales et très affectueuses, se continueront de la façon la plus étroite et je tiens à vous assurer de la collaboration de notre Compagnie et, je dirai même plus, de toutes les Chambres de Commerce de France, puisque j'ai le grand honneur d'être le Président de leur assemblée des Présidents.

Je dirai donc, en leur nom à tous, que nous pouvons vous assurer, dans l'accomplissement de la mission à la fois diplomatique et économique dont vous êtes chargé en France, de notre collaboration aussi intime et affectueuse qu'avec votre prédécesseur.

Quant à vous, Monsieur le Président Brandt, au moment où vous allez quitter la présidence de la Chambre de Commerce Suisse en France, présidence que vous avez exercée de façon si brillante et si utile pendant trois années, je suis heureux de vous exprimer les sentiments de sympathie, mêlée de reconnaissance, de la Chambre de Commerce de Paris, pour l'œuvre que vous avez accomplie, au cours de votre mandat, d'une façon si distinguée.

Les rapports, d'ailleurs, que la Chambre de Commerce Suisse à Paris entretient avec notre Compagnie ont toujours été des plus agréables.

Ils sont d'autant plus précieux que vous formez le lien entre les hommes d'affaires de nos deux pays et que, vivant au milieu de nous et nous connaissant, vous savez bien ce que nous sommes et vous pouvez, dans bien des circonstances, aider puissamment au développement des échanges entre la France et la Suisse.

Les relations commerciales entre nos deux pays ont toujours été particulièrement actives. Je rappelle avec plaisir, et même avec émotion, que la Suisse est à la fois un des meilleurs clients et un des plus importants fournisseurs de la France.

Tout à l'heure, notre Président — je dis « notre » par affection — notre Président a bien voulu indiquer les chiffres des importations et des exportations entre la France et la Suisse en 1937. Il m'a gagné de peu, puisque je les avais aussi sur le petit papier que j'ai lu ce soir; néanmoins, pour aller plus loin que lui, je vous indiquerai qu'au cours du premier trimestre de 1938, vos importations en France se sont montées à 234.426.000 francs et que nos exportations vers votre pays se sont élevées à 436.760.000 francs, ce qui fait que la balance de ces chiffres vous classe encore au premier rang des nations dont les échanges sont favorables à la France.

Ce résultat a été acquis grâce à l'activité de la Chambre de Commerce Suisse en France à Paris. Elle fête aujourd'hui le vingtième anniversaire de sa fondation et je suis infiniment heureux d'y participer moi-même, parce que notre Compagnie est heureuse d'avoir une occasion comme celle-ci pour vous dire quel prix elle attache à la continuation des relations les plus cordiales entre les commerçants et industriels de nos deux pays et de vous remercier de collaborer si heureusement à les entretenir toutes.

Je ne puis m'étendre plus longuement puisque je n'ai pas, comme un Ministre du Commerce, le droit de dire ce qu'il pense des relations économiques, ni la possibilité d'aller dans le domaine de l'avenir, étant donné le poste que j'occupe, et je me permets simplement de porter un toast chaleureux en l'honneur de la Chambre de Commerce Suisse en France et de former les vœux les plus sincères pour sa prospérité.

Je bois enfin à la collaboration toujours plus grande et plus intime de la France et de la Suisse,

à la confiance mutuelle dans nos deux pays et je bois enfin et surtout à la foi inébranlable dans leurs destinées, qui ont toujours été et qui seront encore si intimement liées dans l'avenir.

DISCOURS DE M. STUCKI

Ministre de Suisse en France

Président d'honneur

de la Chambre de Commerce Suisse en France

Messieurs les Ambassadeurs,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

La brillante manifestation d'amitié franco-suisse qui nous réunit ce soir prend, à mon avis, tout son sens et revêt une signification toute particulière si l'on se remémore, un instant, que l'amitié qui nous unit ce soir est plusieurs fois séculaire. Ses origines se perdent dans la nuit des temps et elle fut même, dès l'année 1516, consacrée dans cette « paix perpétuelle » conclue par François I^{er} avec les Cantons et avec les Ligues Suisses.

Permettez-moi cependant de ne pas me borner aujourd'hui à cette simple constatation, mais de chercher à revivre avec vous les circonstances qui ont déterminé ce captivant chapitre de notre histoire. Mes conclusions justifieront, je l'espère, cette brève étude, aux yeux d'un auditoire composé de personnalités éminentes qui, toutes, s'intéressent aux questions économiques et particulièrement aux échanges franco-suisse.

Vous connaissez notre pays. Notre sol est peu fertile; nous manquons des principaux éléments qui font la richesse d'autres Etats : matières premières, agriculture prospère, libre accès à la mer, colonies... Cet état de chose est également un fait séculaire et permanent. Si, aujourd'hui encore, il nous oblige à un effort constant pour faire vivre sur une terre plutôt ingrate une population de 4 millions d'habitants, nos ancêtres ont connu, du xiv^e au xviii^e siècles, des conditions d'existence beaucoup plus difficiles encore. Le sol suisse n'a jamais pu nourrir ses enfants; de tout temps, nous

en fûmes réduits à importer de l'étranger une grande partie des aliments nécessaires à notre subsistance et, partant, à nous acquitter sous une forme quelconque de nos dettes envers l'étranger. C'est le problème de la « balance des paiements », qui s'est posé depuis le xiv^e siècle.

A l'époque dont je vous parle, les vastes territoires qui facilitèrent, au xix^e siècle, la solution de tant de problèmes européens, n'étaient pas encore accessibles à l'immigration. Il n'existait ni industrie hôtelière, ni recettes provenant, soit de capitaux placés à l'étranger, soit des inventions de nos savants, soit encore de l'activité de nos sociétés d'assurances. Et, cependant, ce que nous appelons aujourd'hui le problème de la balance des paiements se posait déjà avec acuité dans ces temps lointains. Je dirais même qu'il se posait d'une manière d'autant plus brutale que les données en paraissaient plus simples. Qu'un peuple, qui a dû s'accommoder de conditions de vie aussi difficiles et aussi sévères, ait produit des hommes rudes mais courageux, laborieux et fidèles, d'autant plus vigoureux que leurs goûts étaient modestes et frugaux, voilà qui nous paraît tout naturel ! Que ce même peuple ait cherché, par tous les moyens, à lutter pour son existence, il ne faisait qu'agir en cela sous la pression d'une dure nécessité ! La seule possibilité qui s'offrait à lui était d'exporter ses hommes robustes et guerriers, d'exporter comme nous dirions, aujourd'hui, « des services » et d'utiliser le prix de ces services pour se procurer du pain. Que ceux qui, à l'époque, étaient singulièrement plus favorisés par la nature aient considéré que ces négociations et ces traités de commerce manquaient d'élégance et même de goût ; qu'ils aient exprimé leur jugement dans cette phrase lapidaire « Point d'argent, point de Suisses », nous ne saurions nous en étonner. Mais ceux à qui l'histoire est familière et qui ont approfondi le problème reconnaîtront sans peine que ces pages, souvent douloureuses, de l'histoire helvétique, n'ont pas été écrites sous le signe de considérations morales, mais exclusivement sous l'empire d'inéluctables nécessités. Ce qui me paraît peut-être plus important que le contenu matériel de nos traités, c'est le fait que nos ancêtres ont acquis la réputation incontestée de tenir scrupuleusement les engagements qu'ils avaient assumés de rester

fidèles à la foi jurée, fût-ce dans les circonstances les plus tragiques. Les Suisses, qui ont défendu le Palais des Tuileries jusqu'à la dernière goutte de leur sang, ne se sont pas retranchés derrière la clause « rebus sic stantibus » ou le mot fameux : « Not kennt kein Gebot ».

Si donc, les dispositions contenues dans les différentes « paix perpétuelles » conclues entre les Cantons et Liges Suisses et les Rois de France n'ont pas toujours été flatteuses pour notre amour-propre et ne s'expliquent que par la dure nécessité de vivre, au moins pouvons-nous constater avec fierté que nous n'avons jamais manqué à notre parole. « Il faut avouer » — écrivait Jean-Jacques Rousseau au Maréchal de Luxembourg — « que si les Suisses font bien les traités, ils les exécutent encore mieux ». Et il ajoutait, non sans une pointe d'ironie — mais cela ne concerne certainement pas nos amis Français : « ... Fidélité qu'on ne se pique pas toujours de leur rendre... »

Si les capitulations militaires ont une base économique, si ces capitulations sont à l'origine des traités franco-suisse, l'on voit néanmoins apparaître très tôt dans la balance des compte des éléments nouveaux. Certains conseillers des plus grands Rois reconnurent, dès le xv^e siècle, l'intérêt qu'il y aurait à attirer en France des commerçants et artisans suisses. Ils s'efforcèrent de leur faciliter l'accès du marché français et les encouragèrent même à s'installer dans l'une ou l'autre ville. Les Gouvernements des Cantons et les Liges Suisses se rendirent rapidement compte de l'important appoint militaire qu'ils donnaient à la France ; très vite, ils demandèrent en échange, dans ce genre un peu particulier de « négociations commerciales », des facilités pour leurs exportations.

L'article 7 du traité de 1452 stipulait déjà que « les marchands et voyageurs Suisses, trafiquants, pourraient vaquer à leur commerce dans le Royaume sans qu'aucun obstacle ou empêchement leur fût faits ». De même, cette obligation solennelle, souscrite par François I^{er}, figure dans le Traité de Paix Perpétuelle de 1516 :

« Qu'il est permis aux marchands des villes suisses, en tout temps, même en temps de guerre, de trafiquer en France, avec toutes sortes de marchandises, francs et exempts de tous subsides, taxes et nouveaux impôts. »

A la lecture de ces textes solennels, je me demande pourquoi les négociateurs suisses, — parmi lesquels vous me permettrez de me compter — discutent, animés de cette ténacité qui avait déjà étonné Colbert, avec nos amis Français sur le montant de certains droits d'importation ou de certains contingents, puisque les produits suisses ont été exonérés à perpétuité de tous droits, de toutes taxes et de toutes restrictions à l'importation.

Autre fait intéressant : On lit dans les recès des négociations commerciales franco-suisse de 1778 que « les fromages suisses avaient toujours joui de l'exemption absolue des droits de sortie comme des droits d'entrée. C'est la seule des marchandises helvétiques qui ait conservé la franchise entière ». On serait presque tenté de croire qu'il suffirait de rappeler ces vénérables documents pour écarter à l'avenir les difficultés qui entravent l'émigration de la main-d'œuvre suisse et l'exportation de nos produits vers la France.

Vous comprenez, maintenant, Messieurs, pourquoi je me suis égaré — un peu volontairement peut-être — dans les brumes de l'histoire. Cette Paix perpétuelle, si souvent citée, se fonde incontestablement sur des raisons économiques. Mais le règlement équitable, je dirais même naturel, des problèmes économiques n'en a pas moins constitué la base d'une paix séculaire, plus solide que celle de traités qui auraient été inspirés par des considérations d'ordre sentimental. Et nous constatons que ces mêmes problèmes qui nous préoccupent aujourd'hui, exportation de nos marchandises, liberté pour nos travailleurs de toutes professions de résider et d'exercer leur activité en France, balance commerciale, balance des comptes, ont préoccupé pendant cinq siècles aussi bien les Cantons Helvétiques que les Gouvernements de la France.

Mais il y a plus. N'est-il pas curieux de trouver dans les recès des négociations franco-suisse du XVIII^e siècle ces constatations :

« La position territoriale des Suisses et la politique qui naît de leurs diverses constitutions les rendent les alliés naturels de la France : placés comme ils le sont entre deux puissants voisins, leur premier intérêt, lié étroitement avec celui qu'ils ont de maintenir leur indépendance, est d'observer un système pacifique et la neutralité

la plus absolue dans les querelles de l'Europe. »

« Il est également de l'intérêt de la Couronne que le Corps Helvétique conserve sa liberté et son équilibre; et que la neutralité, en préservant les frontières respectives, procure ainsi un rempart aux provinces françaises qui les avoisinent et dispense par là le Gouvernement de l'entretien dispendieux de citadelles et de corps de troupes dans cette partie. »

Ces paroles du XVIII^e siècle ne peuvent laisser insensibles ceux à qui incombe la mission de restituer à la Suisse cette neutralité intégrale et inconditionnelle qui, si souvent reconnue conforme aux intérêts de l'Europe entière, fut, durant plus de quatre siècles, à la base de notre vie politique.

Après cette incursion dans un passé aussi plein de leçons et d'enseignements, permettez-moi de conclure en quelques mots :

Nous sommes ce soir les hôtes de la Chambre de Commerce Suisse en France, une institution qui se propose avant tout d'intensifier les relations économiques entre nos deux pays. Or, la tâche qu'elle a bien voulu entreprendre n'est pas seulement utile et nécessaire du point de vue économique; cette tâche apparaît, l'histoire le prouve, comme une véritable mission tendant au rapprochement de deux Etats résolus à défendre les biens qui leur sont les plus chers : la Démocratie et la Liberté.

Cette action ne peut que renforcer les liens qui unissent nos deux peuples. Je suis donc persuadé d'être votre interprète à tous en exprimant à la Chambre de Commerce Suisse en France nos plus vifs remerciements et en lui souhaitant le succès le plus complet dans la voie qu'elle s'est tracée. Ma reconnaissance va tout spécialement à mon excellent ami, M. Louis-Gustave Brandt, qui, à mon grand regret, a demandé à être relevé de ses fonctions de Président, et à ses fidèles et actifs collaborateurs, MM. Gérard de Pury et Léon Mathez.

Je salue également le Président de demain, M. Emile Bitterli, qui nous apporte, avec une grande expérience des affaires, l'entrain d'un homme qui a su rester jeune et alerte, ouvert à toutes les idées et à tous les problèmes de l'heure. Je le remercie d'avoir bien voulu accepter de diriger les destinées de la Chambre de Commerce.

Enfin, à nos amis français, je me permets de dire : Pendant des siècles vos gouvernements ont estimé de leur intérêt d'accorder à notre pays des avantages particuliers, et de faciliter l'accès du territoire français, aussi bien aux marchandises qu'à la main-d'œuvre suisses. Le problème des échanges de produits et de services, qui nous préoccupe aujourd'hui, n'est guère différent de celui qui se posait au xvi^e siècle. Force nous est néanmoins de constater que la balance commerciale revêt actuellement, au détriment de la Suisse, un déséquilibre tel qu'il s'en faut de beaucoup pour que les autres éléments de la balance des comptes suffisent à combler ce déficit.

Je me plais donc à croire que vous voudrez bien examiner avec nous les divers postes de cette balance des paiements, qui sont devenus singulièrement plus complexes qu'ils ne l'étaient jadis. Je ne doute pas que cette étude attentive et amicale ne vous amène à nous faciliter, dans toute la mesure du possible, l'exportation de nos marchandises et de notre main-d'œuvre. Nous espérons surtout que vous ne vous laisserez pas trop influencer, en cette matière, par cet esprit de système qui tend à soumettre au même traitement les bons clients comme les mauvais, les bons payeurs comme ceux qui ont perdu l'habitude de faire face à leurs engagements. Un régime de stricte égalité peut comporter, s'il s'applique à des conjonctures différentes, les plus graves inégalités et les plus lourdes injustices.

Pour ce qui nous concerne, nous resterons fidèles au principe qu'il est préférable de corriger le déséquilibre des échanges par l'augmentation des exportations, plutôt que par la limitation des importations. Nous sommes les meilleurs clients de la France. Nous avons la ferme intention et nous serons fiers de le rester. Mais il faut que vous nous en donniez les moyens.

Deux Etats, deux peuples profondément attachés aux institutions démocratiques sont représentés ici ce soir. Nous formons tous les vœux les plus ardents pour qu'ils prennent conscience des dangers qui menacent la Démocratie et la Liberté, pour qu'ils comprennent que l'esprit de sacrifice, une discipline stricte, presque surhumaine, sont nécessaires au régime démocratique, afin qu'il puisse vaincre les multiples obstacles et éviter les écueils que la malice des temps a semés sur la voie de leurs destinées.

C'est dans cet esprit que je porte mon toast à la prospérité de la France et au resserrement des liens d'amitié qui unissent deux Pays faits pour se comprendre et s'aimer.

DISCOURS DE SON EXCELLENCE M. ALPHAND

Ambassadeur de France
auprès de la Confédération Helvétique

Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

C'est un hasard tout à fait extraordinaire qui fait, alors que je suis Ambassadeur de France en Suisse, que je prenne la parole dans cette Assemblée.

Mais c'est un des résultats tangibles du désir du Gouvernement Français d'augmenter la production. Le Président du Conseil, en effet, a estimé qu'en ce qui concerne les décrets-lois, aucune distraction, si agréable qu'elle soit, ne devait être donnée aux Ministres.

C'est dans ces conditions que l'Ambassadeur de France est aujourd'hui appelé à prendre la parole au nom du Gouvernement Français pour vous apporter son salut et ses félicitations.

Les premières félicitations vont à mon ami, M. le Ministre Walter Stucki. Je dois vous dire que j'ai assisté à Berne — laissez-moi puisque vous êtes un peuple de sportifs, prendre une comparaison dans le sport — à la course à la Légation de Suisse à Paris : Je crois que c'est le meilleur qui a gagné.

C'est le meilleur parce qu'il est déjà connu de la presque totalité des hommes politiques et de l'administration française, qu'il a été apprécié comme négociateur difficile, mais toujours loyal et sincère. J'ai négocié avec lui; j'ai vu combien c'était difficile; mais je dois reconnaître que toujours il m'a dit la vérité et que nous avons toujours fini par nous entendre.

D'autre part, je dois apporter les félicitations du Gouvernement de la République à la Chambre de Commerce Suisse à Paris, qui fête aujourd'hui sa presque majorité.

Que M. Stucki me permette de répondre à l'admirable discours qu'il a fait tout à l'heure et qui montre avec quel soin il défend les intérêts de son pays et je l'en admire car, lorsque je négocie, je fais également de mon mieux.

Il vous a dit que la Suisse est le meilleur client de la France et je suis heureux de le constater avec lui; il vous a dit que dans la nuit des temps, il était nécessaire de compenser cette différence de la balance commerciale par une certaine « balance des comptes » et qu'il était nécessaire que le peuple suisse envoie en France des admirables soldats qui combattaient et qui, ainsi, rétablissaient l'équilibre.

Et, Messieurs, qu'est-ce que fait aujourd'hui votre Chambre de Commerce? C'est tout à fait la même chose. Nous n'avons plus besoin de soldats suisses, mais aujourd'hui, — M. le Président le disait — vous êtes 130.000 soldats suisses du commerce et de l'industrie en France. Nous vous accueillons avec la plus vive satisfaction, parce que vous apportez dans notre pays cet admirable esprit d'ordre, de discipline et de loyauté que nous sommes heureux de vous reconnaître.

Par conséquent, quand, sans aucune acrimonie, je constate que, bien que la Suisse n'ait pas un nombre d'habitants extrêmement élevé, il est le troisième pour les sujets étrangers habitant en France (venant après les Italiens et les Espagnols), je crois que cet équilibre est restitué, non plus par des soldats, mais par d'honorables industriels et commerçants, auxquels nous avons la plus grande reconnaissance.

Et si M. Stucki a rappelé les traités de 1516, les Ententes de François I^{er}, je dois dire que nous sommes régis par des conventions qui sont à peu près analogues et notamment cette convention de 1882 qui permet le libre exercice du commerce dans les deux pays et je dois dire qu'à ce point de vue, si vous avez un désavantage en ce qui concerne la balance commerciale, nous avons peut-être un petit désavantage en ce qui concerne les Français qui sont en Suisse par rapport aux Suisses qui sont en France.

En effet, je reconnais que les Français sont admirablement accueillis en Suisse — je suis le premier à le savoir —, mais je sais également que plusieurs de vos cantons ont édicté des lois permettant aux Français de venir en Suisse, les exemptant d'impôts pendant un certain temps, et je dois dire dès lors que les Français qui sont en Suisse ne sont pas tout à fait du même ordre que les Suisses qui sont en France et c'est ainsi, mon cher Ministre, que nous rétablissons cette balance des comptes.

Après cette petite pique, que vous me pardonniez, je tiens à dire ici, à Paris, la joie que j'ai d'être en Suisse, la reconnaissance que j'ai pour l'accueil qui m'y est fait partout comme Ambassadeur de France et permettez-moi, en souhaitant à la Chambre de Commerce majeure aujourd'hui toute la prospérité possible, de boire à la santé de M. le Président de la Confédération Helvétique et à la Suisse tout entière.